

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 JUIN 2017

L'agglomération Grand Paris Sud valide la création d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) avec Grand Paris Aménagement

Le 27 juin 2017, le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a voté la création d'une SPLA IN avec l'Etablissement public Grand Paris Aménagement.

Après son approbation au Conseil d'administration de Grand Paris Aménagement le 29 mars dernier, ce vote unit une collectivité locale et l'Etat à travers Grand Paris Aménagement dans une même société avec l'ambition de faire de ce territoire un pôle majeur du Grand Paris en grande couronne, en matière de logements, de développement économique et culturel, de pôle de recherche et universitaire, et de qualité du cadre de vie.

Créé par la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, cet outil inédit est une société de partenariat public-public, qui permet à l'Etat et à des collectivités de mettre en commun leurs moyens et leurs compétences, dans le cadre d'une gouvernance partagée, en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement complexes ou de grande envergure sur un territoire stratégique.

La SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris » réunira ainsi en son sein l'Etat, via Grand Paris Aménagement, qui détiendra 51% du capital, et la communauté d'agglomération, 5^{ème} territoire francilien avec ses 350 000 habitants, à 49% des parts. Fruit d'un partenariat fort et historique entre les deux acteurs, elle permettra la mise en œuvre concrète des objectifs portés par le contrat d'intérêt national (CIN) signé en juin 2016 et par les opérations d'intérêt national (OIN) récemment créées, en portant de grands projets d'aménagement structurants pour le devenir de ce territoire.

Stéphane Raffalli, Vice-président de Grand Paris Sud, Maire de Ris-Orangis souligne que « collectivités locales et Etat inventent ici un nouveau modèle de développement pour nos territoires. 50 ans après la ville nouvelle, ce nouvel outil permettra de créer un pack solide, d'unir nos forces, nos atouts et nos disponibilités foncières afin d'accélérer nos projets de développement. Territoire et Etat pourront ainsi organiser, réaliser, contrôler des opérations d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de requalification de co-propriétés, de zones d'activités, réaliser des études... Nous maîtrisons et accélérons notre développement sur notre territoire. Grand Paris Sud a des atouts considérables : avec l'EPA Sénart d'un côté, la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris » de l'autre, notamment pour la partie centre essonniennne, nous nous donnons les moyens de faire les choses bien et vite ».

« La société publique locale d'aménagement d'intérêt national, qui permettra d'associer efficacement l'Etat et les collectivités à des projets de développement de territoires, témoigne de la capacité de l'Etat et de son opérateur Grand Paris Aménagement à adapter les formes de leurs interventions pour accélérer et réussir des opérations d'aménagement communes d'intérêt général sur le territoire », se félicite Thierry Lajoie, Président-Directeur général de Grand Paris Aménagement.

Quatre opérations, jusqu'à présent réalisées par Grand Paris Aménagement, seront désormais conduites par la SPLA-IN : Evry Centre Urbain, Evry Aunettes, Bondoufle Grand Parc, Lisses Les Folies. Ce portefeuille d'opérations a vocation à être enrichi dans les prochains mois par de nouveaux projets de développement pour le territoire.

La société verra officiellement le jour à l'automne.

Contact presse :

Grand paris Sud Seine Essonne Sénart
jj.grousseau@grandparissud.fr

Grand Paris Aménagement
maelle.dauce@grandparisamenagement.fr